



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4606

Approbation d'un contrat avec le groupe scolaire Jean-Baptiste de la Salle à Lyon 1er pour la réalisation d'une fouille par le Service Archéologique de la Ville de Lyon

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 25 MARS 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 MARS 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MARS 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 AVRIL 2019
DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 AVRIL 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMIN, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. GIORDANO (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme LEVY (pouvoir à Mme BAUGUIL), Mme BALAS (pouvoir à Mme NACHURY), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAVARD, M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

**2019/4606 - APPROBATION D'UN CONTRAT AVEC LE GROUPE
SCOLAIRE JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE A LYON 1ER
POUR LA REALISATION D'UNE FOUILLE PAR LE
SERVICE ARCHEOLOGIQUE DE LA VILLE DE LYON
(DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du **6 mars 2019** par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Sur le versant sud de la Croix-Rousse, le terrain occupé par le groupe scolaire au 1 rue Neyret (Lyon 1^{er}) se situe à environ 150 m au nord-est de l'amphithéâtre des Trois Gaules et à proximité immédiate de la voie antique du Léman. La découverte récente de vestiges d'habitat antique montée des Carmélites et d'un espace funéraire sur le terrain de la clinique St-Charles atteste l'occupation du secteur dès l'Antiquité.

Le diagnostic archéologique réalisé par le Service archéologique de la Ville de Lyon (SAVL) a permis de dégager sur le tènement occupé par le lycée des vestiges d'une occupation antique. Ces vestiges sont accompagnés par de nombreux fragments résultant d'une activité métallurgique (parois de four vitrifiées, fragment de forge). Le site, occupé dans le courant du II^e siècle et le début du III^e siècle, peut avoir accueilli un habitat ou une zone artisanale.

Le projet immobilier porté par le GS J.-B. de la Salle concerne la construction d'un restaurant scolaire dans l'enceinte du lycée.

Sur la base des résultats du diagnostic et du permis de construire déposé par l'aménageur, le Service régional de l'Archéologie a émis l'arrêté de prescription de fouille n° 2018-1217.

Le groupe scolaire J.-B. de la Salle a choisi le Service archéologique de la Ville de Lyon comme opérateur archéologique pour réaliser cette opération. Le présent contrat a pour objet, conformément à l'article R523-44 du code du patrimoine (livre V, titre II), de spécifier et d'organiser les obligations entre l'aménageur et l'opérateur.

Il est prévu que l'intervention du SAVL soit facturée à l'aménageur pour un montant minimal de 61 332 € HT (incluant une phase de surveillance de terrassement préliminaire et la tranche ferme), maximal (incluant en outre une tranche conditionnelle qui sera engagée en cas de découverte d'une occupation funéraire de plus de dix sépultures) de 79 112 € HT. Le devis n'inclut pas les prestations techniques nécessaires à la fouille, précisées dans le projet scientifique détaillant la méthodologie envisagée pour l'opération, qui a été soumis à validation du SRA.

Il prévoit la mise en place du budget nécessaire aux éventuels travaux de dépose et aux frais de stabilisation de catégories spécifiques de vestiges mobiliers et immobiliers (mosaïques, enduits peints,...) dont la découverte est possible sur le périmètre du projet.

Sont annexés à ce contrat avec valeur contractuelle entre les deux parties signataires le dossier joint comprenant :

- le projet scientifique d'intervention détaillant la méthodologie proposée pour la réalisation de l'opération archéologique et précisant les moyens techniques et matériels prévus par l'opérateur ;
- le devis proposé par le SAVL.

Compte tenu de l'intérêt scientifique de cette opération et de l'investissement du SAVL sur ce secteur majeur de la ville antique, et des contraintes de calendrier auxquelles doit répondre cette opération, il est proposé d'approuver le présent contrat.

Vu l'article R 523-44 du code du patrimoine ;

Vu ledit contrat ;

Vu l'avis du Conseil **du 1^{er} arrondissement** ;

Où l'avis de la commission **culture - patrimoine** ;

DELIBERE

- 1- Le contrat entre le groupe scolaire J.-B. de la Salle et la Ville de Lyon pour la réalisation de la fouille archéologique sur le terrain du 1 rue Neyret (Lyon 1er) est approuvé.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit contrat.
- 3- Les recettes découlant de l'exécution de ce contrat prévues par l'article L. 524-9 du code du patrimoine (Livre V, titre II) et l'article 40 du décret 2004-490 seront imputées article 70688 fonction 324 ligne 66319 - opération nature RFPREV - opération FPREVSA - programme OPARCHEOSA du budget 2019 et suivants.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER